



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond tenue le vendredi 3 mars 2017 à 8 h 30, à la salle de conférences de l'hôtel de ville au 375, rue Saint-Joseph à Saint-Raymond

SONT PRÉSENTS :

Mme et MM. les conseillers	Daniel Dion Bernard Ayotte Réjeanne Julien Fernand Lirette
----------------------------	---

EST ABSENT :

M. le conseiller	Etienne Beaumont Benoit Voyer Guillaume Jobin
------------------	---

formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Dion.

Sont également présents : le directeur général, M. François Dumont, et la greffière, Mme Chantal Plamondon

Ordre du jour

1. Administration de la municipalité

- 1.1 Modification à la résolution numéro 17-01-005 Participation financière au Service de transport adapté de Portneuf pour l'année 2017

2. Trésorerie

- 2.1 Aucun

3. Sécurité publique

- 3.1 Aucun

4. Transport routier et hygiène du milieu

- 4.1 Octroi d'un contrat pour l'achat de blocs de béton imbriqués en vue de la réfection du muret longeant la côte Joyeuse
- 4.2 Abrogation de la résolution numéro 17-02-050 Autorisation afin de procéder aux différents appels d'offres menant à la réalisation des travaux de voirie pour l'année 2017
- 4.3 Autorisation afin de procéder par appel d'offres public en vue de la fourniture d'enrobé bitumineux pour les travaux de réfection de la chaussée des routes Corcoran et du Domaine et des chemins de Bourg-Louis et de la Traverse
- 4.4 Autorisation afin de procéder par appel d'offres public en vue des travaux de réfection d'une portion du rang Saguenay (secteur de la chapelle)

5. Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 5.1 Aucun



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

6. Loisirs et culture

- 6.1 Octroi d'un mandat pour services professionnels dans le cadre du projet de remplacement du système de réfrigération de l'aréna
- 6.2 Autorisation afin de procéder par appel d'offres public pour l'acquisition d'une scène mobile
- 6.3 Autorisation afin de procéder par appel d'offres sur invitation en vue des travaux de pavage de l'entrée du parc Alban-Robitaille

7 Période de questions

8. Petites annonces

8.1 Aucun

9 **Levée de la séance**



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

17-03-069 **MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 17-01-005 PARTICIPATION FINANCIÈRE AU SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ DE PORTNEUF POUR L'ANNÉE 2017**

Attendu que le conseil municipal a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le lundi 9 janvier 2017, la résolution numéro 17-01-005;

Attendu que par cette résolution, la Ville a confirmé sa participation financière au Service de transport adapté de Portneuf pour un montant de 22 297 \$ alors que sa participation est fixée à 20 297 \$;

Attendu la nécessité de modifier la résolution en ce sens;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR FERNAND LIRETTE, IL EST RÉSOLU :

QUE la résolution numéro 17-01-005 *Participation financière au Service de transport adapté de Portneuf* soit modifiée afin de corriger le montant de la participation financière de la Ville qui doit se lire 20 297 \$ en lieu et place de 22 297 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

17-03-070

OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ACHAT DE BLOCS DE BÉTON IMBRIQUÉS EN VUE DE LA RÉFECTION DU MURET LONGEANT LA CÔTE JOYEUSE

Attendu l'autorisation donnée au directeur du Service des travaux publics, M. Pierre Beaulieu, afin qu'il puisse procéder par invitation pour l'achat de blocs de béton imbriqués en vue de la réfection du muret longeant la côte Joyeuse, et ce, aux termes de la résolution 16-11-326;

Attendu les invitations expédiées aux deux fournisseurs suivants :

- ↳ Béton provincial Itée
- ↳ Fortier 2000 Itée

Attendu les recommandations de M. Beaulieu à la suite de l'analyse des soumissions déposées et ouvertes publiquement le vendredi 24 février 2017 dont voici le détail :

SOUSSIONNAIRE	TOTAL EXCLUANT LES TAXES
<i>Béton provincial Itée</i>	97 189,47 \$
<i>Fortier 2000 Itée</i>	81 965,00 \$

Attendu que le plus bas soumissionnaire conforme est admissible à conclure un contrat public;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR BERNARD AYOTTE, IL EST RÉSOLU :

QUE le contrat pour l'achat de blocs de béton imbriqués pour les travaux mentionnés ci-haut soit octroyé à Fortier 2000 Itée, plus bas soumissionnaire conforme, et ce, pour la somme de 81 965 \$ plus les taxes applicables.

Ce contrat inclut également les travaux d'ingénierie complète de l'installation ainsi que la supervision et la surveillance du chantier.

La présente résolution et la soumission déposée tiennent lieu de contrat.

QUE les sommes nécessaires afin de pourvoir au paiement de cette dépense soient prises à même le budget des activités financières de l'année en cours.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

17-03-071 ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 17-02-050 AUTORISATION AFIN DE PROCÉDER AUX DIFFÉRENTS APPELS D'OFFRES MENANT À LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE VOIRIE POUR L'ANNÉE 2017

Attendu que le conseil municipal a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le lundi 13 février 2017, la résolution numéro 17-02-050;

Attendu que le conseil souhaite que cette résolution soit abrogée, et que le directeur du Service des travaux publics demande une autorisation avant le lancement de chacun des appels d'offres;

SUR LA PROPOSITION DE MADAME RÉJEANNE JULIEN, IL EST RÉSOLU :

QUE la résolution numéro 17-02-050 *Autorisation afin de procéder aux différents appels d'offres menant à la réalisation des travaux de voirie pour l'année 2017* soit abrogée.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

17-03-072 AUTORISATION AFIN DE PROCÉDER PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC EN VUE DE LA FOURNITURE D'ENROBÉ BITUMINEUX POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA CHAUSSEE DES ROUTES CORCORAN ET DU DOMAINE ET DES CHEMINS DE BOURG-LOUIS ET DE LA TRAVERSE

Attendu que des travaux de réfection d'une portion de la chaussée des routes Corcoran et du Domaine et des chemins de Bourg-Louis et de la Traverse seront réalisés au cours des prochains mois;

Attendu que ces travaux nécessitent la fourniture d'enrobé bitumineux;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR FERNAND LIRETTE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le directeur du Service des travaux publics à procéder par appel d'offres public en vue de la fourniture d'enrobé bitumineux pour les travaux de voirie mentionnés précédemment.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

17-03-073 **AUTORISATION AFIN DE PROCÉDER PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC EN VUE DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE PORTION DU RANG SAGUENAY (SECTEUR DE LA CHAPELLE)**

Attendu que des travaux de réfection de la chaussée d'une portion du rang Saguenay, plus précisément dans le secteur de la chapelle, seront réalisés au cours des prochains mois;

SUR LA PROPOSITION DE MADAME RÉJEANNE JULIEN, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le directeur du Service des travaux publics à procéder par appel d'offres public en vue de la réalisation des travaux mentionnés précédemment.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

LOISIRS ET CULTURE

17-03-074 **OCTROI D'UN MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE DANS LE CADRE DU PROJET DE REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION DE L'ARÉNA**

Attendu le projet de remplacement du système de réfrigération de l'aréna;

Attendu que ce projet nécessite des travaux de réaménagements intérieurs ainsi qu'à l'enveloppe requis par les travaux en mécanique et électricité;

Attendu l'offre de service déposée à cet effet par M. Jean Dallaire de la firme Jean Dallaire et associés, architecte inc. le 22 février 2017;

Attendu le Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22, et ce, dans les arénas et les centres de curling du Québec;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR FERNAND LIRETTE, IL EST RÉSOLU :

QUE le mandat pour les services professionnels mentionnés précédemment soit octroyé à Jean Dallaire et associés, architecte inc., et ce, pour la somme forfaitaire de 13 475 \$ plus les taxes applicables.

La présente résolution et l'offre de service déposée tiennent lieu de contrat.

QUE les sommes nécessaires afin de pourvoir au paiement de la présente dépense soient prises à même le Règlement 616-17 *Règlement décrétant un emprunt en vue des travaux de remplacement du système de réfrigération et des baies vitrées de l'aréna* lequel est en attente d'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

17-03-075 AUTORISATION AFIN DE PROCÉDER PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'ACQUISITION D'UNE SCÈNE MOBILE

Attendu que la Ville souhaite acquérir une scène mobile pour la présentation de spectacles extérieurs;

Attendu le dépôt du projet intitulé *Scène mobile culturelle* dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC de Portneuf, et ce, aux termes de la résolution 17-02-028;

Attendu la subvention confirmée à la Ville dans le cadre du programme Fonds Canada 150;

SUR LA PROPOSITION DE MADAME RÉJEANNE JULIEN, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le directeur du Service des loisirs et de la culture à procéder par appel d'offres public pour l'acquisition d'une scène mobile.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

17-03-076 AUTORISATION AFIN DE PROCÉDER PAR APPEL D'OFFRES SUR INVITATION EN VUE DES TRAVAUX DE PAVAGE DE L'ENTRÉE DU PARC ALBAN-ROBITAILLE

Attendu que les travaux d'aménagement du parc Alban-Robitaille sont maintenant terminés;

Attendu qu'il y a maintenant lieu de procéder à l'asphaltage de l'entrée menant à ce parc;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR BERNARD AYOTTE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le directeur du Service des loisirs et de la culture à procéder par voie d'invitation en vue des travaux de pavage de l'entrée du parc Alban-Robitaille.

QUE le conseil municipal approuve la liste des soumissionnaires invités, laquelle a été préalablement déposée conformément à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Saint-Raymond.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

SUJET 7.

Période de questions.

✓ *Aucun citoyen n'est présent à la séance.*



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

SUJET 9.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 9 h 03.

Chantal Plamondon, OMA
Greffière

Daniel Dion
Maire

& & & & & & & & &